



MON VILLAGE  
URBAIN



Vendredi 18 décembre 2020

## BÈGLES, LAURÉATE DU LABEL

Ce 15 décembre, Bègles a été désignée lauréate du label Ville Prudente, décerné par l'association Prévention Routière, avec un niveau trois de labellisation. Cette distinction témoigne de l'engagement de l'équipe municipale en faveur de la prévention routière et d'un partage apaisé de l'espace public.

Le label « Ville Prudente » récompense les communes, quelle que soit leur taille, qui développent une politique active de prévention routière afin d'améliorer la sécurité et la qualité de vie de leurs habitants.

Pour sa première candidature, la Ville de Bègles est la première et seule ville de Gironde à avoir obtenu 3 cœurs sur 5, soit un niveau de labellisation élevé. Ce label est une vraie reconnaissance pour la commune qui a multiplié les actions pour une mobilité plus apaisée et en faveur de la sécurité de tous les usagers :

- **Aménagements urbains en faveur du partage de l'espace public et de la sécurité de chacun** : aménagements de sécurité prioritaires aux abords des écoles (plateaux ralentisseurs, rétrécissement de voie de circulation et chicanes), création de zones de rencontres
- **Facilitation des déplacements** : accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, mise en conformité des arrêts de transports collectifs, études de plans de circulation à l'échelle des quartiers
- **Régulation de la circulation routière** : contrôles ciblés, réglementation du stationnement, limitation de la vitesse à 30km sur l'ensemble du territoire, limitation de circulation pour les véhicules de plus de 7,5 T
- **Actions de sensibilisation auprès des usagers** : mise en place de radars pédagogiques, information municipale via les supports et actions de communication de la Ville
- **Encouragement des modes de déplacements doux** : déploiement des stations de recharge électrique, desserte du tramway sur la commune, créations de couloirs de bus, de bandes cyclables, de stations Vcub, de box de stationnement vélos
- **Organisation de la prévention routière sur la commune** : création du service « Prévention-Médiation-Tranquillité » composé de 4 policiers municipaux et de 4 ASVP



MON VILLAGE  
URBAIN



### ÉTUDES DE PLANS DE CIRCULATION À L'ÉCHELLE DES QUARTIERS

Ces études doivent permettre d'organiser le réseau afin de concilier usages de transit et de vie locale, tout en prenant en compte les besoins de stationnement. Les plans de circulation doivent ainsi participer à l'amélioration de la qualité des espaces publics et du cadre de vie des habitants. **L'équipe municipale engagera prochainement une concertation avec les habitants** pour repenser le plan de circulation globale de la ville, quartier par quartier.

### STATIONNEMENT RÉGLEMENTÉ

Face à la nécessité de réguler l'espace public pour un meilleur partage de la voirie, la Ville de Bègles a engagé la mise en place d'un stationnement réglementé en zone bleue sur une partie de la commune. Suite au succès de cette initiative Barrière de Bègles, la Ville souhaite **développer cette réglementation dans d'autres secteurs de la commune**, notamment ceux proches des stations du tramway, pour favoriser le stationnement au profit des riverains et des commerces.

### BÈGLES : "VILLE 30"

Expérimenté sur la commune en juillet 2019, le concept de « villes et villages à 30 km/h » vise à pacifier la conduite des automobilistes et améliorer la cohabitation avec les usagers les plus vulnérables, notamment piétons et cyclistes. Réduire la vitesse permet en effet de **faire cohabiter tous les modes de déplacement**, en tenant compte des enjeux de santé, de sécurité, d'efficacité, d'économie et d'environnement. De manière plus générale, il s'agit de rendre les espaces publics plus agréables à vivre pour les riverains, plus conviviaux pour les visiteurs, plus adaptés aux enfants et aux personnes âgées notamment.

### POUR UNE VILLE PARTAGÉE

L'ensemble des actions de la municipalité sont en faveur d'une ville partagée : l'arrivée du tramway, les quartiers apaisés, la généralisation des doubles sens cyclable, la mise en place des zones 30 et zones de rencontre, puis de la ville 30, l'optimisation de l'offre de transport bus, l'installation de la Maison du vélo, la création d'une zone bleue, le déploiement de box de stationnement vélos....